Droit du travail

# Partie 1 : Introduction

## Repères historiques et principes

1. Les principales dates
   * 1791 : Décret d’Allarde et Le Chapelier
   * 1841 : Limitation du temps de travail des enfants en usine
   * 1864 : Droit de grève
   * 1884 : Autorisation des syndicats
   * 1893 – 1898 : Généralisation des protections des salariés
   * 1900 – 1936 : Extension des droits collectifs
   * Depuis 2013 : Recherche de la flexibilité avec le droit négocié
2. Qu’est-ce-que le droit du travail ?
   * Champ d’application
     1. Ensemble de règles qui organisent les relations entre employeurs et salariés.
     2. Le travail doit être subordonné.
     3. Sont exclus :
        1. Les professions indépendantes
        2. Les fonctionnaires
        3. Les bénévoles
        4. Le contrat d’entreprise
   * Caractère du droit du travail
     1. Défendre les intérêts du salarié et de l’employeur
     2. Dimension collective du droit du travail

## Les sources du droit du travail

1. Les sources internationales
   1. L’Organisation Internationale du travail (OIT)
      1. Institution spécialisée des nations unies (180 pays)
      2. Objectif : promouvoir la justice sociale et les droits de la personnes humaines et du travail
      3. La conférence internationale du travail propose chaque année des conventions de normes qui peuvent être ratifiée par le parlement.
      4. Les conventions de normes peuvent être invoquées devant la justice française
   2. Le conseil de l’Europe
      1. A ne pas confondre avec le conseil européen !
      2. Réuni 47 pays du continent européen.
      3. A l’origine de
         1. La convention européenne de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales
         2. La charte sociale européenne
2. Les sources de l’Union Européenne
   1. Les traités
      1. Le traité sur le fonctionnement de l’Union Européenne (TFUE) fixe les orientations et les priorités de l’UE.
      2. La chartre des droits fondamentaux inclus des dispositions sur le droit du travail (négociation collective)
   2. Les directives

Les directives fixent des objectifs que les états doivent atteindre avant une certaines dates.

* 1. La jurisprudence de la cours de justice de l’UE (CJUE)
     1. interpréter la législation de l’UE
     2. veiller à la bonne application de la législation de l’UE
     3. annuler des actes législatifs européens
     4. garantir une action de l’UE (si les organes de l’UE ne prennent pas les décisions qu’ils doivent prendre)
     5. sanctionner les institutions de l'UE

1. Les sources nationales étatiques
2. Les sources nationales professionnelles
3. La hiérarchie des normes

## Chapitre III : Les contrôles du droit et les contentieux

# Partie 2 : Les aspects individuels

## Chapitre IV : La formation et l’exécution du contrat de travail

## Chapitre V : La diversité des contrats de travail

## Chapitre VI : Le temps de travail

## Chapitre VII : La rupture du contrat de travail

## Chapitre VIII : Les pouvoirs de l’employeur et les libertés du salarié

# Partie 3 : Les aspects collectifs

## Chapitre IX : La représentation collective

## Chapitre X : La négociation collective